

COVID-19

Protocole d'utilisation des Gymnases, Dojo et Salle de Sports

Reprise du 15 Décembre – Uniquement pour les mineurs

Objectifs principaux :

- Port du masque devant et dans le gymnase, et jusqu'à la pratique de l'activité
- Distanciation sociale dès que possible
- Eviter les croisements (Pas de retour par les vestiaires, entrée et sortie différenciées si possible)

- Organisation d'activités sportives adaptées qui évitent le brassage entre les enfants :
- composition de groupes homogènes, stabilisés pour toutes les séances jusqu'à fin décembre
- présentant des effectifs réduits ;
- disposant, pour chaque groupe, de créneaux horaires dédiés ;
- sécurisation des flux et des accueils dans les établissements sportifs

- tenir un registre nominatif des personnes accueillies avec les horaires de présence Au sein de chaque structure accueillant ces mineurs, un référent Covid désigné responsable et formé devra s'assurer du respect et de l'apprentissage de l'ensemble des gestes barrières issus des recommandations sanitaires. (Tout cas positif devra être signalé aux autorités compétentes et au service des Sports de l'INSE.)

- Le lavage des mains doit être réalisé, a minima : (recommandation : lavage au savon pour les moins de 12 ans)
- à l'arrivée dans l'établissement et/ou au début de chaque séance ;
- avant la reprise de séance lorsque le mineur est allé aux toilettes ;
- à la fin de la séance et/ou à la sortie de l'établissement.

- Port du masque :

En dehors des temps de pratique sportive, le port du masque est obligatoire pour les encadrants, pour toute personne prenant part à l'accueil et pour les éducateurs pendant les séances ainsi que pour les mineurs de six ans ou plus.

- Représentants légaux :

Sauf nécessité impérieuse, les responsables légaux ne doivent pas être admis dans les ERP où se déroulent les activités des mineurs. En cas d'accès exceptionnel, ils doivent être munis de masques, respecter une distanciation physique d'au moins un mètre et procéder à un lavage des mains à l'entrée.

- Mesures sanitaires pour les clubs :

Les organisateurs doivent être équipés de thermomètres pour pouvoir mesurer la température des enfants (et des personnels) dès qu'ils présentent des symptômes au sein de l'établissement.

Prévoir également des distributeurs de savon et de gel Hydro-alcoolique en cas de rupture pendant les séances.

- Vestiaires :

Les vestiaires collectifs demeurent fermés ; les jeunes doivent arriver au club en survêtement ou vêtus chaudement pour pouvoir se couvrir à l'issue de la séance.